



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 30 mai 2022**

<u>Date de la convocation :</u> 25 mai 2022	L'an deux mille vingt-deux, le lundi trente mai à dix-neuf heures,
<u>Date d'affichage :</u> 25 mai 2022	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	<u>Etaient présents :</u>
Présent : 11	Karine KAUFFMANN, Maire
Votants : 14	Cécile BITOUN, Eric CHANTOT, Carla FICUCIELLO, Bernard JUERY, Sylvain IGUNA, Eric LAURENT, Laurence LELARGE, Manuel LEON, Angelina MOYET, Geneviève PINÇON, conseillers municipaux.
	<u>Etaient absents excusés :</u>
	Isabelle LACOMBLE (pouvoir donné à Manuel LEON)
	Patrick FOURNIER (pouvoir donné à Cécile BITOUN)
	Apolline SCHRECK (pouvoir donné à Angelina MOYET)
	Philippe MARTINET
	Secrétaire de séance : Angelina MOYET

I - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE AZALYS

Exposé de Mme KAUFFMANN :

Mme KAUFFMANN informe qu'à la suite de la Commission de Suivi de Site AZALYS (CSS AZALYS) du 8 octobre 2021, la proposition d'élargissement de sa composition pour y inclure un représentant de la commune de Médan et de la commune de Villennes-sur-Seine a été approuvée à l'unanimité. Le conseil municipal doit donc désigner un représentant et un suppléant pour la commune de Médan.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte-rendu de la Commission de Suivi de Site AZALYS du 8/10/2021,

Considérant qu'il convient de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour la commune auprès de la CSS AZALYS,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNE M. Bernard JUERY représentant titulaire et M. Patrick FOURNIER représentant suppléant à la Commission de Suivi de Site AZALYS.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 31/05/2022

Rendu exécutoire par :

Dépôt en Sous-Préfecture le 31/05/2022

Et par publication le 01/06/2022

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Poissy Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 75 23 64
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

Le Maire
Karine KAUFFMANN

Accusé de réception en préfecture
078-217803840-20220531-1-30-05-2022-DE
Date de télétransmission : 31/05/2022
Date de réception préfecture : 31/05/2022

